

DIFFICILES LENDEMAINS DE RUPTURE

LE 3 avril 1984, une semaine après l'annonce de la mort subite de Sékou Touré aux États-Unis, lieu dont le symbolisme fut autant commenté que l'événement (1), l'armée guinéenne cueillait le pouvoir en douceur, comme si la mangue était mûre (2). Le Bureau politique du PDG (Parti démocratique de Guinée, parti unique), qui délibérait alors dans une fiévreuse atmosphère de déchirements entre les dignitaires de la nomenklatura de Conakry, fut rapidement mis hors-jeu tandis que les structures apparentes du parti, qui corsetaient la population, étaient supprimées avec une célérité et une facilité surprenant tous les observateurs.

Les dirigeants de la « deuxième République » sortaient alors la Guinée d'un quart de siècle de plombage politique constituant sans doute la plus grande désillusion pour tous ceux qui voyaient en ce pays, au début des années soixante, un symbole du courage et de l'affirmation nationale. A l'issue du vote retentissant du 28 septembre 1958, par lequel l'immense majorité de la population signifia son refus de la structure communautaire proposée par le tuteur colonial, la Guinée était devenue l'un des pays phares de l'Afrique indépendante en gestation. Sékou Touré faisait figure, avec Kwamé Nkrumah et Modibo Keita, de dirigeant charismatique capable d'impulser le développement économique et de construire l'unité panafricaine.

Vingt-six ans plus tard, la liesse populaire consécutive au coup d'État militaire et l'écho suscité parmi la diaspora ayant fui le pays, qui représente environ le quart de la population actuelle, en dirent long sur l'échec dramatique du régime issu du défi de 1958. Malgré ses ressources minérales et son potentiel agricole, la Guinée est en effet aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres d'Afrique noire, et les trompeurs 330 dollars par habitant, très sommairement évalués en 1986, masquent la situation du plus grand nombre, qui n'a jamais eu accès à une rente minière longtemps confisquée par le népotisme d'un pouvoir d'État à maints égards totalitaire.

Cette situation est le produit d'un relatif isolement politique et de choix économiques sévèrement sanctionnés par les résultats. Le passage à l'indépendance fut effectué dans un contexte de séparation rapide et quasi totale avec la France dont l'attitude favorisa sans doute une radicalisation nationale qui n'était pas inscrite dans les objectifs initiaux. Se tournant d'abord vers les pays africains, les dirigeants guinéens ne trouvèrent d'appui réel qu'au Ghana et au Mali, avec lesquels furent réalisées d'éphémères unions, plus formelles que réelles, et ce sont finalement les multinationales minières, spécialisées dans la bauxite, et l'Union soviétique qui établirent les liens les plus durables avec l'extérieur industrialisé. Une longue suite de « complots intérieurs », réels ou fictifs, furent le prétexte au durcissement et au passage à un système répressif, source de départs massifs d'intellectuels, de cadres politiques mais aussi de commerçants, d'éleveurs et d'agriculteurs vers les pays frontaliers. Alors que la voie révolutionnaire guinéenne reposait sur « l'investissement humain », c'est le triomphe du parti-État qui stérilisa les dynamismes nationaux.

Sur le régime déchu, le fonctionnement de la dictature et ses assises économique-politiques, la littérature, sans être très abondante (3), permet néanmoins d'éclairer le jeu des forces sociales à l'œuvre dans l'État. On doit à A. Cournanel une analyse en terme de rapports complexes et ambivalents entre la bourgeoisie d'État et la bourgeoisie commerciale (4), la première étant assimilée par A. Morice à « un clan de type mafioso avec de multiples ramifications et un art accompli d'utiliser les activités commerciales de toutes sortes, sans qu'aucune ne puisse jamais déboucher sur une hégémonie » (5). Les relations de dépendance et de soumission au capitalisme étranger, via la filière bauxitique qui fournissait bon an mal an 95 à 97 % des recettes d'exportation, ont été soulignées par B.K. Campbell (6) et le système répressif, dont le sinistre camp Boiro était l'une des pièces maîtresses, a maintes fois été décrit (7).

(1) Sur la signification du décès aux États-Unis, Y. Bénot, « Sékou Touré : essayer de comprendre », *Politique africaine*, 14, pp. 121-124.

(2) A. Oury Bah, « Convalescence agitée en Guinée. A la recherche des moyens de redressement », *Le Monde diplomatique*, août 1985, p. 15.

(3) On citera, pour mémoire, J. Suret-Canale, *La République de Guinée*, Paris, Éd. sociales, 1970, 432 p. et C. Rivière : *Classes et stratifications sociales en Afrique : le cas guinéen*, Paris, PUF, 1978.

(4) A. Cournanel, « Économie politique de la Guinée (1958-1981) » in H. Bernstein, B.K. Campbell (éds), *Contradictions of Accu-*

mulation in Africa : Studies in Economy and State, Beverly Hills, Sage, 1985, pp. 207-248.

(5) A. Morice, « L'État africain typique : lieu ou instrument ? », *Politique africaine*, 26, pp. 42-52.

(6) B.K. Campbell, *Les enjeux de la bauxite : la Guinée face aux multinationales de l'aluminium*, Montréal, Presses de l'Univ. de Montréal, 1983, 184 p.

(7) Voir en particulier A. Diallo, *La mort de Diallo Telli*, Paris, Karthala, 1985, 154 p., A. Blancard, « entretien avec J.P. Alata », *Politique africaine*, 7, pp. 17-34 et J.F. Bayart, « l'aveu sous les tropiques », *Politique africaine*, 7, pp. 14-16.

Quant à la « double économie », les mécanismes en sont assez bien connus (8). L'économie officielle, visible, était fondée sur l'utilisation d'un taux de change surévalué : à la mort de Sékou Touré, 1 dollar s'échangeait contre 25 silyls au cours officiel et environ 300 silyls au marché parallèle. Ce système permettait aux hauts dignitaires mais aussi aux fonctionnaires, aux salariés du secteur public, aux employés des compagnies minières, qui en raison de leur statut avaient accès aux produits distribués par les circuits officiels, de revendre ces produits sur le marché parallèle et parfois de les réexporter vers les pays voisins. Tous les autres citoyens et la quasi-totalité des paysans n'avaient comme unique solution, pour ceux-ci de se replier sur l'agriculture vivrière, pour ceux-là de recourir aux petites activités marchandes et aux solidarités familiales afin de survivre au mieux.

Pour sortir le pays du délabrement économique et de la dictature, qu'on ne peut tout de même présenter comme « une conséquence fatale », la répression menée en tous sens « étant le seul moyen de sauvegarder l'indépendance » (9), les dirigeants du CMRN (Comité militaire de redressement national) se sont engagés dans une politique affichée de rupture. C'est donc à la Guinée « en rupture » que ce numéro de Politique africaine est consacré. Sans doute reste-t-il beaucoup à faire pour comprendre l'évolution de l'ancien régime et les inflexions perceptibles à partir de septembre 1977, après la grande protestation des femmes et des jeunes. La double ouverture, diplomatique vers le Sénégal et la Côte-d'Ivoire, économique avec l'appel aux capitaux privés des Guinéens expatriés et la libéralisation du commerce intérieur, ainsi que l'effort médiatique qu'aurait dû couronner la tenue du XX^e sommet de l'OUA à Conakry en 1984 méritent examen. Mais les connaissances demeurent éparées, et l'analyse des six dernières années de la dictature demeure aléatoire, d'autant que les perceptions, aujourd'hui, de l'avant 1984, sont mouvantes et ambiguës.

Ces ambiguïtés posent une question fondamentale, celle de la rupture. Si l'on s'en tient à l'affichage des choix, celle-ci est incontestable, en particulier dans le domaine économique, puisque le credo libéral des brancardiers du développement, le FMI et la Banque mondiale, guide tous les actes gouvernementaux. Mais affichage et pratiques coïncident rarement, et le prêt-à-porter proposé par les financiers internationaux, pour être un cadre prégnant, n'engendre pas nécessairement les comportements standardisés rêvés à Washington. Or, pour les dirigeants militaires, la quête de légitimité se joue sur plusieurs terrains à la fois.

(8) A. Morice, « Les fonctionnaires et l'économie parallèle : propositions pour un modèle à partir de deux exemples africains, l'Angola et la Guinée », *Cahiers des ateliers de Recherche*, (Amiens), n° 7, mars 1986, pp. 31-42.

(9) Analyse suggérée par Y. Bénot, *op. cit.*, p. 124. Est-il « passionnel » d'être en désaccord avec cette analyse qui justifie, *in fine*, la terreur d'État ?

Après l'euphorique accès au pouvoir et l'élimination rapide de la pyramide du PDG — mais non celle des cadres et de leur héritage idéologique —, les auteurs du coup d'État tranquille se sont attachés à légitimer leur action, ce qui n'a pas été sans soubresauts ni conflits internes. Durant une année, le CMRN a été doté d'une direction bicéphale, Lansana Conté exerçant la fonction de président, Diarra Traoré celle de chef de gouvernement. Le vide et l'absence de projet constitutionnel facilitèrent la manifestation de divisions multiples entre l'armée, rapidement favorisée par des mesures sociales, et les hauts cadres de l'appareil d'État, entre les membres du CMRN, mais aussi entre les collectifs ethniques directement concernés a priori, ou plus subtilement impliqués a posteriori.

La haute administration, contrôlée par des Malinké, se rangea derrière Diarra Traoré alors que l'armée s'engagea derrière le Soussou Lansana Conté. Lorsque ce dernier supprima, le 18 décembre 1984, le poste de Premier ministre au bénéfice d'un dispositif ethno-stratégique — 4 ministères d'État calqués sur les 4 régions du pays — il marginalisa Diarra Traoré, puis tenta de réconcilier l'armée et les hauts cadres en libérant des dignitaires de l'ancien régime en mai 1985. En juillet de la même année, une tentative de putsch conduite par Diarra Traoré échoua. Elle fut dénoncée par le général Conté comme un coup d'État malinké alors que l'un des ministres d'État, Mamadou Baldé, Peul, soulignait au contraire la fidélité des militaires malinké.

Cette pratique d'ethnisation des conflits a-t-elle abouti à la substitution d'un « régime soussou » à un « régime malinké » ? Bernard Charles montre qu'après avoir consolidé sa base militaire, le nouveau pouvoir a joué sur la valse des cadres, l'entrisme et le relatif quadrillage de l'administration, mais qu'on ne peut conclure à l'émergence d'un « État soussou ». Il reste que des clivages « ethniques », ou présentés comme tels, se manifestent à tous les niveaux décisionnels, et que la mise en place d'un État de droit, promise dès avril 1984..., est plus qu'urgente. Sans avoir la naïveté de croire que la future Constitution aplanira les divisions actuelles par sa seule existence, au moins peut-on espérer que des discussions, enfin engagées le 2 octobre 1989, émanera un cadre démocratique facilitant un débat national. Alors, la rupture avec l'ancien régime sera claire.

Cette rupture suppose aussi une modification des relations entre le gouvernement et une diaspora ayant accueilli avec soulagement la mort de Sékou Touré. D'abord partagés, les dirigeants guinéens ont ensuite ouvert quelques ministères à des représentants « de l'extérieur », expression dont la connotation n'est pas sans importance. Dans les discours tenus en Guinée, ceux « de l'extérieur » sont considérés par les uns comme des traîtres à la cause révolutionnaire de la première République, par les autres comme des privilégiés ou des protégés qui n'ont pas eu à supporter la tyrannie, qui n'ont rien fait pour la

combattre et n'ont de ce fait aucun droit particulier à faire valoir. Épineuse et délicate question, difficile à gérer, la compréhension réciproque étant très loin d'être la règle. Amadou Oury Bah, Bintou Keita et Benoit Lootvoet montrent à quel point la réinsertion est difficile. Ceux qui pourraient investir se heurtent souvent à des concurrents locaux ayant utilisé l'ouverture économique de 1977, qui n'entendent pas leur laisser le champ libre, et l'administration « omnibloquante », héritée des pratiques du PDG, demeure une entrave considérable.

C'est sur le terrain économique que la rupture est apparemment la plus engagée. Toutefois il faut rappeler que l'ouverture à l'Occident fut prônée dès 1977, que la liberté de commerce fut à cette occasion partiellement établie, et que les premières mesures d'ajustement structurel datent de 1982.

Mais l'ajustement de 1982 n'était qu'un emplâtre ne touchant pas au fonctionnement du système. En engageant deux réformes décisives, celle de la monnaie et celle de la Fonction et du secteur publics, le CMRN s'est attaqué à deux des piliers essentiels de l'héritage. En visant la réunification du marché national et en démantelant une partie de la forteresse bureaucratique, c'est bien à une transformation des règles du jeu que les militaires ont procédé. Le contenu et les incidences économiques sont analysés par Yves Topol et L. Gilles. Plutôt positifs en termes de croissance immédiate, les résultats exposés par les auteurs nous intéressent ici surtout par leur relation au jeu politique.

Ce dernier met d'abord aux prises le CMRN, au sein duquel la position du Président semble tenir pour beaucoup aux divisions internes, et les premières victimes de la réforme administrative. Le décalage constant entre vitesse des réformes économiques et retards de la réforme administrative souligne le formidable enjeu de pouvoir que constitue la réduction engagée d'environ la moitié des 87 000 emplois concernés. La perte d'un emploi public n'est pas seulement celle d'un revenu salarial ; c'est surtout celle de l'accès aux ressources procurées par l'appareil d'État, c'est l'exclusion de la sphère d'enrichissement alors que la « politique du ventre » persiste malgré la réforme monétaire. Il y a là une masse de manœuvre importante pour les tenants de l'ancien régime qui n'ont pas désarmé, d'autant que les nouveaux diplômés n'ont plus, comme avant, de débouché garanti. À ce premier front conflictuel entre CMRN, fonctionnaires mis hors-jeu et anciens cadres du PDG, s'ajoute un second binôme qui met en scène d'une part le CMRN et l'administration, d'autre part les réseaux de commerçants guinéens. Largement étendus hors des frontières, ces réseaux ont pâti de la suppression, en janvier 1986, du « programme libre commerce ». L'appareil étatique a vite repris le monopole des autorisations de distribution, puis a lowwoyé dans la politique des prix,

de sorte qu'entente et conflits se sont multipliés entre agents de l'État et commerçants privés dans un climat d'affairisme exacerbé. Pouvoir d'État, administration héritée et commerçants sont toutefois unis pour dénoncer le retour excessif du capitalisme étranger, en pleine harmonie avec l'écho des rues de Conakry.

Dans ces jeux d'alliances, tour à tour nouées ou dénouées entre des acteurs sur lesquels plane l'ombre du FMI et de la Banque mondiale, quelle est la place du peuple guinéen ? Surtout victimes des hausses de prix consécutives aux potions d'ajustement, la plupart des citoyens attendent toujours que démonstration soit faite, dans leur vie quotidienne, du bien fondé des réformes entreprises, et les révoltes de 1988 témoignent d'un état de précarité généralisée, d'un niveau de survie finement analysé par Jacques Schwartz. Quant aux paysans, les plus nombreux, sans doute ont-ils bénéficié de la hausse des prix agricoles. Mais la plupart d'entre eux attendent que la politique agricole ne soit plus un concept vide, comme le souligne Annie Cheneau-Loquay.

Vingt mois d'hésitation et de luttes internes au CMRN ont séparé le coup d'État du lancement des réformes, et le décalage des rythmes entre ajustement économique et mesures administratives n'a fait qu'accroître le malaise politique (10) et attiser la montée des mécontentements. Pour contenir ces derniers, les militaires ont, semble-t-il, ouvert le chantier constitutionnel, en tentant de focaliser l'attention sur l'ouverture démocratique. Mais la carotte de la démocratie parlementaire est-elle en mesure de neutraliser le bâton social de l'ajustement ? Difficiles lendemains de rupture pour les militaires !

A.D.

Dossier thématique établi par Alain Dubresson

(10) Voir A. Oury Bah, « Le consensus national s'effrite en Guinée », *Le Monde diplomatique*, juillet 1986, p. 14.

